

Société PROTOMECA PRECISION - Aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires avec la Société IEN

M. LE MAIRE, Rapporteur : Conformément à la loi du 2 mars 1982, la Commune, lorsque son intervention a pour objet de favoriser le développement économique, peut accorder des aides indirectes dont notamment des aides techniques.

Parmi les aides techniques, dont les modalités sont laissées à la libre appréciation des collectivités locales, figurent des aides à la formation, des aides à l'exportation, des audits...

Aussi, la collectivité, afin de compléter les diverses actions déjà engagées en faveur du redéploiement économique et du développement de l'emploi, accorde des aides à la formation et particulièrement des aides à la formation de créateurs d'entreprises en matière de plan d'affaires.

Dans le cadre de la mission d'animation et de gestion de la pépinière de Palente qui lui a été confiée par la Ville, la Société IEN apporte son aide aux créateurs d'entreprises sous différentes formes et notamment au niveau de la formation à l'élaboration et à l'approfondissement du plan d'affaires.

La Société IEN est d'ailleurs reconnue comme établissement de formation et est conventionnée (n° 43.25.005.22.25).

L'intervention de la Société IEN au niveau de la formation en matière de plan d'affaires est facturée par forfait de 70 000 F.

L'aide apportée par le Conseil Municipal pourrait être de 17 500 F, sachant que la Région interviendrait à hauteur de 17 500 F et le Département du Doubs à hauteur de 35 000 F.

De plus, et comme précédemment, il serait demandé aux bénéficiaires de l'aide de s'engager à s'implanter à titre définitif sur le territoire de la commune de Besançon, ou sur les communes ayant passé un accord de reversement de taxe professionnelle avec Besançon (actuellement Chemaudin et Chalezeule).

Le versement de l'aide serait réalisé au profit de l'entreprise bénéficiaire sur certification, donnée par la Société IEN, que la formation a été suivie régulièrement et que la facture a été transmise à l'entreprise à l'issue du montage du plan d'affaires.

La Société PROTOMECA PRECISION a été créée le 31 mars 1994 par MM. Guy GIRARDIN et Manuel NOGUERA.

La nature générale de l'activité de la SARL PROMECA PRECISION concerne la mécanique de précision. Le marché auquel elle s'adresse peut être classé en cinq secteurs d'activités :

- 1) La connectique et les pièces de liaison en général pour ce qui concerne les industries de câblerie, bobinage, capteurs, horlogerie et horodateurs
- 2) Le découpage et l'emboutissage de faible dimension
- 3) Les petits appareillages destinés aux applications médicales ou d'équipements de laboratoires
- 4) Les activités liées à la plasturgie
- 5) La maintenance en général, la réalisation de prototypes.

Sur avis favorable de la Commission Economique, le Conseil Municipal est invité à se prononcer et en cas d'accord, d'allouer au total une somme de 17 500 F à la Société PROTOMECA PRECISION. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 95, chapitre 961.0 - article 657 code service 30200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.